

Accompagnement aux apprentissages :

Les tranches de quotient familial sont mises à jour une fois par an, au mois de juillet pour l'année scolaire (du 1^{er} septembre au 31 août).

Tarification de l'ALSH périscolaire du soir et de l'accompagnement aux apprentissages

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION FAMILIALE 2022
Tranche 1	1,10€
Tranche 2	1,15€
Tranche 3	1,20€
Tranche 4	1,25€
Tranche 5	1,30€

Tarification exceptionnelle pour les résidents des communes extérieures :

TEMPS DU SOIR
2€